

Une équipe pluridisciplinaire au service des enfants et des familles

Direction

Aurélie VANDEVILLE
Direction médicale Dr Marie-Chantal LEHINGUE, pédiatre
Secrétariat PRIVAS et LE CHEYLARD Sylvette RIFFARD
Secrétariat LE TEIL Magali LEGRÉ

PRIVAS : les thérapeutes

Laurie MICHEL, psychologue
Liliane RICHARD, psychologue
Laurianne GALES, orthophoniste
Hélène DALMON, psychomotricienne

LE TEIL : les thérapeutes

Christèle EMENEGGER, psychologue
Caroline JOUVE, psychologue
Caroline CHAZAL, orthophoniste
Anne MAGUIN, psychomotricienne

LE CHEYLARD : les thérapeutes

Liliane RICHARD, psychologue
Hélène DALMON, psychomotricienne

L'équipe du C.M.P.P. s'engage à vous garantir le meilleur service.

Des questionnaires de satisfaction destinés à améliorer la qualité des prestations vous seront remis.

Merci de les retourner au secrétariat.


En cas de dysfonctionnement ou si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez vous adresser au secrétariat.

Vous pouvez également faire appel à un médiateur extérieur désigné par le Préfet.

INTERVENTIONS À

PRIVAS

1, avenue Paul Riou

 04 75 64 29 65

 cmpp.privas@lespepsra.org

LE TEIL

Place Jean Macé

 04 75 52 18 20

 cmpp.leteil@lespepsra.org

LE CHEYLARD

Rue Pize

 04 75 29 27 25

Renseignements et prise de rendez-vous,
du lundi au vendredi

PRIVAS ou LE CHEYLARD

 04 75 64 29 65

(secrétariat ouvert de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h)

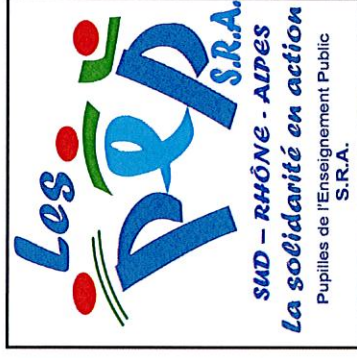
LE TEIL

 04 75 52 18 20

(secrétariat ouvert de 9 h à 12 h)

Le C.M.P.P. est géré par
les Pupilles de l'Enseignement Public Sud Rhône Alpes
association à but non lucratif régie par la loi de 1901
présidée par M^{me} Jacqueline MARION

Agrément A.R.S.—Conventions C.R.A.M
Les séances sont financées en totalité par les caisses d'assurance maladie.
Leur coût est fixé chaque année par arrêté préfectoral



CENTRE

MEDICO

PSYCHO

PEDAGOGIQUE

de

PRIVAS

LE TEIL

LE CHEYLARD

LE PARCOURS AU CMPP

Le **CMPP**, c'est

est un établissement qui assure consultations, diagnostics et soins pluridisciplinaires.

Il reçoit des enfants et des adolescents scolarisés en écoles maternelles ou élémentaires, ainsi qu'en collèges ou lycées, qui présentent divers symptômes tels que :

- des difficultés dans le cadre de la vie familiale, sociale ou scolaire
- des troubles du langage
- des difficultés scolaires
- des troubles psychomoteurs ou psycho-sensoriels

Les familles s'adressent directement au C.M.P.P.

Elles viennent souvent sur les conseils des enseignants, des médecins, des travailleurs sociaux ou simplement de proches ou d'autres parents.

L'appel téléphonique ou la visite de la famille permet d'inscrire l'enfant ou l'adolescent dans une démarche diagnostique effectuée sous autorité médicale.

LE DIAGNOSTIC

PREMIERE CONSULTATION

assurée par la pédiatre ou une psychologue

LES BILANS

assurés par différents spécialistes

Entretien ou bilan psychologique

Bilan de développement

Bilan orthophonique

Bilan psychomoteur

LA PRESCRIPTION

est communiquée à la famille et formalisée par un écrit :

le Document Individuel de Prise En Charge

LE SUIVI

LES PRISES EN CHARGE

selon la prescription médicale

Orthophonie

Psychomotricité

Séances en groupe

Suivi psychologique

Suivi médical

LE TRAVAIL EN LIEN ETROIT AVEC L'ENVIRONNEMENT DE L'ENFANT

Au regard de chaque situation particulière et en accord avec les familles, le CMPP peut articuler son intervention avec d'autres professionnels connaissant les enfants et les adolescents, quel que soit leur champ de compétence.

COMMENT SONT FINANCEES LES SEANCES DE VOTRE ENFANT ?

Le **CMPP** est financé par la **CPAM** et la facturation concerne un soin global.

Il n'existe pas d'accord avec les caisses d'assurance maladie permettant en même temps le remboursement d'autres soins assurés à l'extérieur (orthophonie,...)